

**AVIS DE SÉCURITÉ**  
**RÉSEAU AÉRIEN ET SOUTERRAIN DE DISTRIBUTION**  
**2006-01**  
**INCIDENT DESCENTE INCONTRÔLÉE**  
**D'UN ENGIN ÉLÉVATEUR À NACELLE POSI PLUS**

**À diffuser à tout le personnel du réseau aérien et souterrain de distribution**

**Contexte :**

Cet avis fait suite à une descente incontrôlée d'un engin élévateur nacelle 50-896 Posi Plus 500, année 2005, au territoire Montréal.

**Population concernée :**

Monteurs, jointeurs, dépanneurs, gestionnaires.

**Mise en situation :**

L'incident s'est produit lors de l'utilisation d'un engin élévateur à nacelle de marque Posi Plus modèle 500, année 2005. Après avoir complété une manœuvre d'élévation du mât supérieur de l'engin élévateur 50-896, le mât supérieur a amorcé une descente sans que l'utilisateur ait actionné la commande.

**Constat :**

À la suite de l'événement, l'expertise a démontré que lors de la fabrication des pièces, le système hydraulique a été contaminé par de la limaille de fer jugée anormale par la grosseur et la quantité.

**Mesures entreprises :**


Il a donc été entendu par l'unité Matériel de transport CSP et l'unité Matériel de transport VPR de prendre les mesures suivantes :

1. Restriction d'utilisation de tous les engins élévateurs nacelle Posi Plus production 2005 identifiés dans le fichier en annexe.
2. Après avoir complété les vérifications et/ou les mesures correctives appropriées sur le système hydraulique telles qu'identifiées dans l'expertise, que les chefs responsables de la gestion et de l'exploitation du parc de véhicules de CSP transmettent l'autorisation de lever la restriction sur les engins élévateurs à nacelle identifiés dans le fichier en annexe, aux clients gestionnaires des territoires de la vice-présidence – Réseau.
3. Le gestionnaire responsable de l'unité aura la responsabilité d'informer l'utilisateur que la restriction est levée.


**Note :** Pendant cette période de restriction, l'utilisation du camion porteur est permise pour le transport et le remorquage d'équipement. Les travaux devront être réalisés à partir du poteau.

**Personne ressource à contacter :** Daniel Beauchamp : 0 210-4215

Approuvé par :

  
Gérard Cyr  
Chef Sécurité et prévention  
Direction Maintenance et expertise  
Vice-présidence – Réseau

Approuvé par :

  
Yves Morin  
Directeur et responsable de l'unité  
Matériel de transport VPR  
Direction Réseau de distribution – Richelieu  
Vice-présidence – Réseau

Émis 2006/02/06